

Proposition modification des STATUTS du DISTRICT

Ancien Texte

Art 13 .1 Composition comité

Le comité de direction est composé de 19 membres

Il comprend parmi ses membres

- 1 arbitre (Critères éligibilité du 13.2)
- 1 éducateur (Critères éligibilité du 13.2)
- 1 Médecin
- Au moins 1 Femme
- 15 autres membres

Nouveau Texte

Art 13 .1 Composition comité

Le comité de direction est composé de **16** membres

Il comprend parmi ses membres

- 1 arbitre (Critères éligibilité du 13.2)
- 1 éducateur (Critères éligibilité du 13.2)
- 1 Médecin
- Au moins 1 Femme
- **12** autres membres